

**PLOUVIEN**



# RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



Présentés en séance du Conseil Municipal du  
29 février 2024

Sources des informations présentées dans le présent document :

- Loi de Finances 2024
- Site du Ministère des Finances
- Lettres d'information de députés et sénateurs
- Presse spécialisée et généraliste

**COMMUNE de PLOUVIEN**

Mairie - 1 Place de la Mairie - 29860 PLOUVIEN / 02 98 40 91 16 / [mairie@plouvien.fr](mailto:mairie@plouvien.fr)

[www.plouvien.fr](http://www.plouvien.fr)

## Rapport et débat d'orientations budgétaires

### Cadre juridique et objectifs

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est, comme son nom l'indique, un rapport faisant état des orientations budgétaires de la commune, c'est-à-dire des investissements pluriannuels envisagés (avec prévision des dépenses et recettes).

Il doit aussi aborder la fiscalité locale par des hypothèses sur l'évolution des taux.

De plus, il doit exposer le contexte économique et les grandes orientations de la Loi de Finances, notamment l'évolution des concours financiers de l'État.

Dans ce rapport, on trouve également un état de la structure et de la gestion de la dette.

La présentation de ratios ou indicateurs permet d'apprécier la capacité d'autofinancement de la commune ainsi que sa capacité de désendettement.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a bien toujours lieu mais depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, article 107, afin de renforcer l'information des conseillers municipaux, il doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires tels qu'évoqué précédemment.

Ce débat doit permettre aux conseillers de discuter des orientations qui pourront être intégrées dans le budget primitif de l'année N, et de les informer de la situation financière de la commune et sa capacité de financement, en tenant compte des contraintes conjoncturelles.

Le DOB est une étape obligatoire et essentielle dans le cycle budgétaire d'une commune de plus de 3 500 habitants. Sans DOB préalable, le vote du budget prévisionnel ne peut être adopté.

#### LE CYCLE BUDGETAIRE

Les ROB et DOB sont les premières étapes du cycle budgétaire, en comportant quatre :

- les rapport et débat d'orientations budgétaires,
- le budget prévisionnel,
- le budget supplémentaire ou des décisions modificatives,
- le compte administratif.

Le budget prévisionnel est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, les ROB et DOB ne pouvant intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote de ce document.

La loi Notre du 7 août 2015 indique que :

- le DOB doit faire l'objet d'une délibération spécifique, avec vote formel du Conseil Municipal, donnant simplement acte au Maire de sa tenue,

- lorsqu'un site internet de la commune existe, les ROB et DOB transmis au Conseil Municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doivent être mis en ligne.

\*

\*\*

**Il est donc proposé aux conseillers :**

**A - dans le rapport d'orientations budgétaires :**

- d'étudier le contexte économique international, national et local,
- de prendre connaissance de la situation financière de la commune de Plouvien,

**B - d'étudier les orientations budgétaires pour l'année 2024,**

**C - de débattre de ces orientations.**

# A - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

## 1 - LES CONTEXTES

### Le contexte international

Les risques pesant actuellement sur l'économie mondiale sont connus :

- une inflation qui dure,
- des tensions créées par les conflits russo-ukrainien et israélo-palestinien qui perturbent les chaînes d'approvisionnement en les renchérissant, à l'échelle mondiale, déjà déstabilisées depuis la crise sanitaire,
- les tensions économiques et géopolitiques entre grandes puissances (Russie, USA, Chine, Inde,...),
- un contexte de forte hausse des taux d'intérêts,
- sans oublier les catastrophes naturelles, le dérèglement climatique et leurs conséquences graves sur les pays occidentaux et encore plus fortes sur les pays émergents et les plus pauvres.

### Le contexte national

Au plan national, la situation générale n'est pas à l'optimisme :

- Grèves à répétition dans les transports,
- Inflation, surtout dans le domaine des achats alimentaires,
- Crise immobilière (peu de vente, peu de création de logements neufs) liées aux taux d'emprunt pratiqués et au coût des matériaux,
- Crise agricole,
- Nombre de faillites d'entreprises au plus haut depuis 6 ans,
- Taux de demandeurs d'emploi qui augmente,

Mais le pays connaît néanmoins une croissance positive, en baisse certes, mais évitant donc la récession.

### La loi de finances 2024

#### Son contexte :

La loi de Finances pour 2023 a été promulguée le 29 décembre 2024.

Basée sur une prévision de croissance pour 2024, de 1,40 % Elle prévoit de réduire le déficit public à 4,40 % du PIB en 2024, après 4,90 % en 2023. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 146,90 milliards d'€. La part de la dette publique se stabiliserait à 109,70 % du PIB. Ces objectifs de déficit s'inscrivent dans la trajectoire fixée par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

Avec une prévision de croissance établie à 1,40 %, l'amélioration du déficit prévisionnel est principalement due à la sortie progressive des mesures temporaires de lutte contre la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien aux plus fragiles.

En 2024, le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491,9 milliards d'€.

#### Son impact sur les finances des collectivités locales :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'€ par rapport à 2023, dont 150 millions vers la Dotation de Solidarité Rurale (dont bénéficie Plouvien, en plus de la DGF) ;
- Le Fonds Vert en faveur des efforts d'économie d'énergie par les CT est renforcé : il s'élève à 2,5 milliards d'€, dont 1,1 milliard de versements envisagés pour 2024. Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) ;
- Des mesures ciblées pour les départements en difficulté sont prévues, comme l'abondement de près de 53 millions d'€ du fonds de sauvegarde ;
- Un nouveau régime zoné d'exonérations fiscales et sociales "France Ruralités Revitalisation" est institué vers les territoires les plus pauvres ;
- Les redevances des agences de l'eau sont réformées, avec incidences sur les factures d'eau, dont celles des CT.
- Une compensation par l'État est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource ;
- Est créée une dotation en faveur des communes nouvelles ;
- Est instaurée l'obligation aux collectivités de plus de 3 500 habitants de faire un budget climat, dit « Vert » :

*« Le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants qui appliquent le régime budgétaire et comptable prévu aux articles L.....du code général des collectivités territoriales, de la métropole de Lyon, de la collectivité de Corse, de la collectivité territoriale de Martinique et de la collectivité territoriale de Guyane comporte un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». (?)*

- Une aide exceptionnelle de 100 millions d'€ est prévue pour Mayotte, en proie à de grosses difficultés économiques et sociales ;

- 80 millions d'€ ont été budgétisés pour les collectivités du Pas-de-Calais et de Bretagne pour financer les conséquences des intempéries sur les biens non assurables.
- Les bases de taxes foncières, après une revalorisation de 7,10 % en 2022, augmenteront de 3,90 %.

### Adieu à la taxe d'habitation depuis 2023 ! Quelles conséquences ?



#### La taxe d'habitation sur les résidences principales a disparu en 2023

Depuis la fin 2023, la réforme de la taxe d'habitation (TH) est achevée.

Après une réduction à hauteur de 30 % en 2018, puis une seconde réduction complémentaire de 35 % en 2019, l'impôt portant sur les résidences principales est définitivement supprimé pour 80 % des foyers fiscaux depuis 2020.

En 2023, plus aucun foyer n'aura payé de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Depuis 2023, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) peuvent fixer leurs taux de TH et donc bénéficier de la dynamique de leurs bases physiques mais uniquement sur les résidences secondaires et les logements vacants.

#### La suppression de la taxe d'habitation entraîne une réforme de la fiscalité locale

- Pour compenser la perte de ressources des collectivités, l'Etat prend en charge les dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Les éventuelles augmentations de taux ou d'abattements sont donc supportées par les contribuables.

- Depuis 2021, afin de compenser la perte de recette de TH pour les collectivités locales, la refonte de la fiscalité locale voulue par le gouvernement prévoit un transfert de la taxe sur le foncier sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements aux communes.

- Les intercommunalités et les départements se voient attribuer une part de TVA équivalente aux pertes de recettes de TH pour les premières et de TFPB pour les seconds.

- Pour la plupart des communes, le produit de la taxe foncière, transféré par les départements, ne correspond pas à celui de la taxe d'habitation. Ainsi, pour éviter l'effet « surcompensation » pour certaines communes ou l'effet « sous-compensation » pour d'autres, a été décidée la création d'un coefficient correcteur destiné à garantir le même produit fiscal issu de la TH pour chaque commune.

- Des communes listées comme présentant un « déséquilibre marqué » entre l'offre et la demande de logements sur leur territoire peuvent majorer leur TH entre 5 et 60 % (Aucune sur le territoire de la CCPA).

#### **MAIS !**

Bercy vient tout juste de revoir à la baisse ses prévisions de croissance pour 2024, de 1,40 % à 1,00 % du PIB. Le gouvernement doit donc trouver de nouvelles économies, qui seront dégagées « exclusivement sur le budget de l'Etat », a annoncé le 18 février le Ministre de l'Economie.

Bruno Le Maire a annoncé des mesures d'économie de 10 milliards d'€ sur le train de vie de l'Etat dès cette année, en préservant la sécurité Sociale et les collectivités territoriales, dont les dotations a priori.

On sait depuis que le Fonds Verts sera réduit de 400 millions et que le dispositif MaPrimRénov vers les particuliers perdra 1 milliard d'€.

En 2025, les efforts devront se poursuivre, dit encore le Ministre !

## **2 - ET PLOUVIEN ?**

### **DEMOGRAPHIE**

Le nombre d'habitants de Plouvien (population totale) est, selon évaluation de l'INSEE, de **4 001** au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (3 958 au 1<sup>er</sup> janvier 2023), en hausse constante depuis au moins 30 ans.

Le recensement général de la population vient de s'achever. Les résultats exhaustifs ne seront pas connus avant plusieurs mois.

La démographie annuelle a connu une décrue en 2020 mais le solde naturel démographique est très positif sur les 5 dernières années : **+ 108 !**

	NAISSANCES	MARIAGES	DECES
2013	50	10	19
2014	45	9	22
2015	42	13	28
2016	58	14	27
2017	42	11	31
2018	47	12	20
2019	45	14	19
2020	33	14	19
2021	49	14	30
2022	58	17	33
2023	46	16	22

## **EMPLOI ET ECONOMIE**

Au jour de la rédaction du présent document (22 février 2024), la Mission Locale, sollicitée, par absence de réponse de France Travail, n'a pas produit d'éléments actualisés de la situation de l'emploi sur Plouvien.

## **ECOLES**

La population scolaire primaire et maternelle est stable.

<i>ENFANTS SCOLARISES EN PRIMAIRE</i>	
<i>au 1<sup>er</sup> septembre</i>	
2014	412
2015	403
2016	402
2017	397
2018	391
2019	375
2020	389
2021	408
2022	406
2023	408

## **URBANISME**

Le nombre de logements autorisés est en baisse (Mais de 33,80 par an sur les 5 dernières années) :

<i>LOGEMENTS AUTORISES</i>	
2013	2
2014	26
2015	8
2016	15
2017	17
2018	18
2019	37
2020	33
2021	35
2022	48
2023	16

### **Et sur le terrain ?**

2 lotissements de 71 et 16 lots (dont 2 lots recevant au total 14 logements locatifs sociaux) ont été autorisés en 2020 rue de Cornouaille et à Mespeler / Guiguien, auxquels s'est rajouté un autre de 5 lots rue Duchesse Anne. Il reste encore 17 lots disponibles à la vente.

Au jour de la rédaction du présent document, un seul dépôt de PC pour logement a été déposé sur 2024. La crise du logement neuf est donc présente à Plouvien. Les taux d'intérêt en baisse depuis peu feront repartir le marché.

La commune risque une baisse drastique du produit de la taxe d'aménagement !

### **Objectif du SCOT**

Le potentiel de logements sur ces terrains est, à terme, de 120 logements minimum, permettant ainsi de respecter les engagements du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Brest de construire 15 logements minimum à l'hectare par an sur 10 ans pour stabiliser le nombre d'habitants. Plouvien respecte cet objectif.

### **La réforme du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**

Elle plaide pour une raréfaction à terme des terrains constructibles et tend donc à interdire toute artificialisation nette des sols sur une période donnée. Cela n'implique pas nécessairement l'arrêt total de l'artificialisation de nouveaux espaces. Celle-ci sera conditionnée à une renaturation à proportion égale d'espaces artificialisés. Tout ce qui sera "pris" sur la nature devra être "rendu".

Au bourg de Plouvien, quelques friches et des jardins en arrière de maisons sont potentiellement constructibles. Une tendance est malheureusement au dépeuplement de nombreux logements, soit vides, soit occupés par des personnes seules. Ces habitats peuvent, en cas de vente, suite à travaux souvent, être occupés par des familles, permettant une revitalisation démographique de la commune.

## ANALYSE DES FINANCES COMMUNALES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023

### A - RATIOS 2022

#### La fiscalité

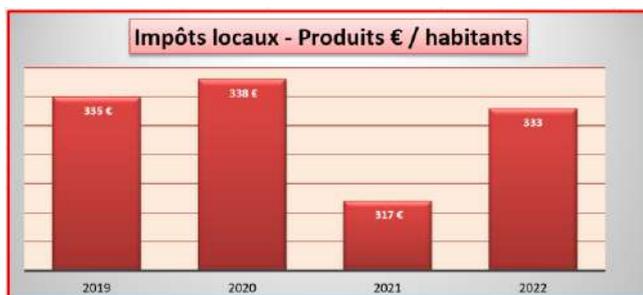
##### Taux appliqués

Sur la période 2014 / 2023, les taux des impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières) ont été modifiés une seule fois à la hausse en 2016 et 2022, à hauteur de + 1 %.

##### Valeurs locatives

Chaque année, les valeurs locatives cadastrales, servant de base au calcul des impôts locaux, augmentent en fonction du taux d'inflation (2022 : 3,40 % - 2023 : 7,10 % - 2024 : 3,90 %). Cette hausse se répercute arithmétiquement sur les avis fiscaux.

##### Produits des taxes



Année budgétaire	Produit des impôts locaux	Part dans recettes de fonctionnement
2016	1 191 000 €	42,59 %
2017	1 207 000 €	42,35 %
2018	1 238 000 €	42,36 %
2019	1 288 258 €	43,20 %
2020	1 309 219 €	44,05 %
2021	1 233 889 €	40,49 %
2022	1 312 895 €	41,08 %

Le produit des impôts locaux augmente chaque année suite à la revalorisation des bases et à l'intégration des constructions neuves. En 2022, sur Plouvien, il représente 41,08 % (43,37 % sur la strate) des recettes réelles de fonctionnement.

La réforme de la taxe d'habitation (TH) réduit ce ratio.

Les autres taxes perçues, hors impôts locaux, sont constituées du reversement de l'ex. taxe professionnelle Eoliennes de la CCPA, des droits de mutation perçus sur les actes notariés et du fonds de péréquation des recettes fiscales.

1 423 387 € ont été perçus en 2023 au titre de la TH et du foncier bâti et non bâti, dont 140 864 € de coefficient correcteur (voir plus haut).

La TH ne produit plus qu'une recette marginale (1,81 % du montant du produit TH et TFBNB) en provenance des logements vacants (16 en 2023 - 6 473 €) et les résidences secondaires (44 en 2023 - 19 376 €).

La maîtrise des impôts locaux demeurant une préoccupation majeure, mais à ce stade de l'ébauche budgétaire, les taux 2024 seraient stables.

#### Les dotations de l'Etat

Dotation Forfaitaire (DF)		
Année budgétaire	Montant perçu	Variation / 2013
2013	441 315 €	
2014	423 148 €	- 18 167 €
2015	372 787 €	- 68 528 €
2016	321 970 €	- 119 345 €
2017	295 001 €	- 146 314 €
2018	286 642 €	- 154 673 €
2019	296 642 €	- 144 673 €
2020	302 871 €	- 133 444 €
2021	304 863 €	- 136 452 €
2022	309 027 €	- 132 288 €
2022	336 776 €	- 104 539 €
	+ 27 749 €	

Dotation Globale de Fonctionnement (DF /DSR/DNP)		
Année budgétaire	Montant perçu	Variation / 2013
2013	750 487 €	
2014	755 926 €	+ 5 439 €
2015	762 702 €	+ 12 215 €
2016	759 116 €	+ 8 629 €
2017	796 194 €	+ 45 707 €
2018	823 750 €	+ 73 263 €
2019	838 292 €	+ 87 805 €
2020	855 490 €	+ 105 003 €
2021	881 880 €	+ 131 393 €
2022	915 924 €	+ 165 437 €
2023	971 742 €	+ 221 755 €
	+ 55 818 €	

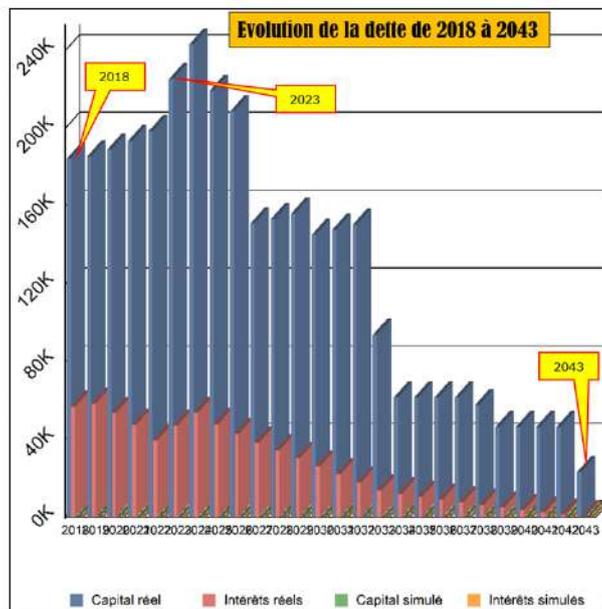


Contrairement à la tendance baissière et drastique des dotations de l'Etat décidée en 2013, sur Plouvien, le produit cumulé de la DGF, intégrant la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation, a augmenté chaque année de manière importante.

## La dette

<b>ENDETTEMENT PLURIANNUEL</b>					
Années	Annuités	Capital	Intérêt	Annuités	Particularités
2013	390 190 €	277 000 €	113 160 €	+ 40 240 €	
2014	718 600 €	609 130 €	109 460 €	+ 328 410 €	Emprunt-relais de 370 000 €
2015	286 100 €	205 490 €	80 620 €	+ 97 400 €	
2016	322 100 €	238 730 €	83 370 €	+ 36 000 €	
2017	710 890 €	648 260 €	62 620 €	+ 388 790 €	Renégociation de 508 558 €
2018	241 330 €	184 480 €	56 840 €	-469 560 €	
2019	243 950 €	185 530 €	58 410 €	+ 2 620 €	593 000 € réalisés en 2018
2020	242 828 €	189 186 €	53 641 €	- 1 122 €	
2021	241 045 €	193 463 €	47 581 €	- 1 783 €	
2022	238 131 €	198 589 €	39 542 €	- 2 914 €	
2023	272 665 €	225 382 €	47 283 €	<b>+ 34 534 €</b>	930 000 € réalisés en 2023
2024	297 043 €	243 280 €	53 763 €	<b>+ 24 378 €</b>	
2025	267 391 €	219 386 €	48 004 €	<b>-29 652 €</b>	
2026	251 602 €	208 756 €	42 846 €	<b>-15 789 €</b>	
2027	189 593 €	151 148 €	38 445 €	<b>-62 009 €</b>	
2028	187 872 €	153 397 €	34 475 €	<b>- 1 721 €</b>	

**Sans emprunts nouveaux, extinction de la dette en 2043**



La dette en capital avait atteint son maximum en 2015 avec l'emprunt contracté pour la réalisation de la Forge en 2012. Jusqu'en 2018, la commune a poursuivi son désendettement, tous les investissements depuis 2014 ayant été autofinancés. Cette année-là, compte tenu des lourds investissements représentés par l'aménagement de la rue des Moulins et le début des travaux de réalisation de la Médiathèque, 2 emprunts d'un total de 593 000 € ont été réalisés.

Pour financer les investissements 2023, un emprunt de 930 000 € a été contracté en 2022, réalisé en 2023. Les tableau et graphique intègrent cet emprunt.

L'encours de la dette est de 1 477 912 € au 31 décembre 2023, avec extinction en 2043.

L'année 2024 sera charnière avant un fort désendettement, permettant de réemprunter sans secousse.

A noter :

- Aucun emprunt dit « toxique » n'a été contracté par la commune.
- La capacité de désendettement de la commune est seulement de 3,20 ans en 2023, chiffre très loin d'être préoccupant.

## Les charges de personnel

### Pourquoi une hausse en 2022 des charges de personnel ?

- La rémunération des agents publics, et donc ceux de la commune, indépendamment des hausses liées aux déroulements de carrière, a été augmentée de 3,50 % sur la valeur du point au 1<sup>er</sup> juillet 2022.
- Les agents manquant à la satisfaction du service public municipal, recrutés pour certains en cours d'année 2021, ont œuvrés en année pleine en 2022 (Espaces verts, maintenance de bâtiments, police).
- Des animateurs ALSH supplémentaires ont également été recrutés pour pallier le besoin d'encadrement des enfants plus nombreux.
- Du personnel intérimaire a également été recruté.
- En 2020 et 2021, Covid oblige, les activités municipales ont été réduites, avec du personnel non remplacés voire non recruté tels les animateurs.

*Voir plus bas analyse complémentaire sur Ratios comparés.*



## Les dépenses et Recettes de fonctionnement en vue d'ensemble

## BUDGET GENERAL

## FONCTIONNEMENT

## EVOLUTION DES DEPENSES 2023 à 2019

Chapitre	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019
	2 564 058,32 €	2 609 488,41 €	2 187 687,92 €	2 440 465,17 €	2 270 823,94 €
011 - Charges à caractère général	2 564 058,32 €	2 609 488,41 €	2 187 687,92 €	2 440 465,17 €	2 270 823,94 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	622 375,36 €	533 624,10 €	464 366,91 €	531 368,04 €	515 608,89 €
014 - Atténuations de produits	1 162,00 €	1 044,00 €	1 337,00 €	1 287,00 €	2 342,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre secti...	196 901,72 €	373 623,05 €	200 951,86 €	331 342,45 €	154 847,35 €
65 - Autres charges de gestion courante	405 398,81 €	466 521,35 €	402 052,94 €	428 948,16 €	428 289,44 €
66 - Charges financières	47 578,85 €	38 876,31 €	55 551,02 €	52 951,50 €	53 886,66 €
67 - Charges spécifiques	0,00 €	120,00 €	64,00 €	0,00 €	0,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	2 200,00 €	462,00 €	0,00 €	0,00 €
	2 564 058,32 €	2 609 488,41 €	2 187 687,92 €	2 440 465,17 €	2 270 823,94 €

## EVOLUTION DES RECETTES 2023 à 2019

002 - Résultat de fonctionnement reporté	488 864,13 €	470 997,70 €	229 279,53 €	154 071,34 €	116 349,79 €	488 864,13 €
013 - Atténuations de charges	41 733,41 €	12 750,97 €	29 810,29 €	14 071,58 €	23 496,44 €	20 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entr...	23 502,00 €	17 341,55 €	16 960,98 €	14 791,58 €	2 215,00 €	29 866,84 €
70 - Produits des services, du domaine e...	215 210,78 €	218 438,43 €	178 201,09 €	147 541,77 €	175 436,02 €	177 500,00 €
73 - Impôts et taxes	402 454,20 €	294 005,00 €	302 509,00 €	334 434,00 €	359 655,00 €	288 900,00 €
731 - Fiscalité locale	1 423 387,00 €	1 428 772,91 €	1 329 285,66 €	82 838,78 €	69 032,64 €	1 513 800,00 €
74 - Dotations et participations	1 331 479,53 €	1 228 776,57 €	1 181 020,33 €	1 053 170,79 €	1 052 755,18 €	1 143 300,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	28 259,95 €	25 555,58 €	23 961,52 €	41 257,79 €	23 823,39 €	19 200,00 €
76 - Produits financiers	8,16 €	3,67 €	3,06 €	3,06 €	4,28 €	0,00 €
77 - Produits spécifiques	58 644,35 €	201 761,45 €	2 254,16 €	156 421,67 €	2 159,40 €	69,03 €
	4 013 543,51 €					
		3 898 403,83 €	3 293 285,62 €	1 998 602,36 €	1 824 927,14 €	3 681 500,00 €

Voir plus bas « Ratio Financiers principaux 2019 à 2022, comparés : Dépenses de fonctionnement »

## B - RATIOS FINANCIERS PRINCIPAUX 2019 à 2022, COMPARES

Figurent ci-dessous des ratios financiers situant le sort de Plouvien par comparaison à des communes finistériennes proches géographiquement, d'approximativement le même nombre d'habitants, proches géographiquement, de la même strate démographique règlementaire de 3 500 à 5 000 habitants.

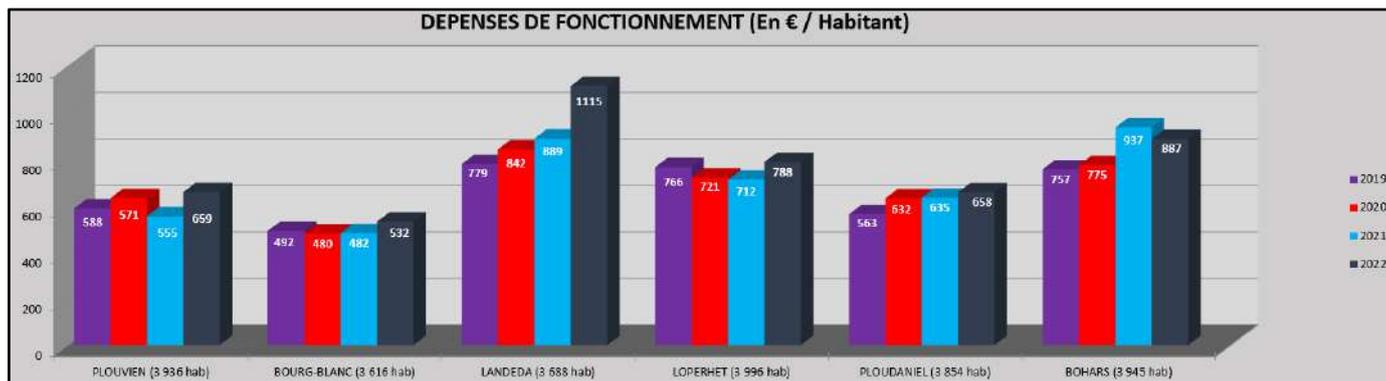
Ces ratios, dont les derniers disponibles, ceux de 2022 qui concernent toutes les collectivités françaises, sont extraits de documents disponibles sur le site du Ministère des Finances, dont la page d'accueil figure ci-contre :

Ces communes sont : **Bourg-Blanc, Landéda, Loperhet, Ploudaniel, Plouarzel et Bohars.**

**NB** : le nombre d'habitants servant de base aux ratios, par commodité, est celui de 2022, faussant à la marge ceux des années précédentes.



## Les dépenses de fonctionnement

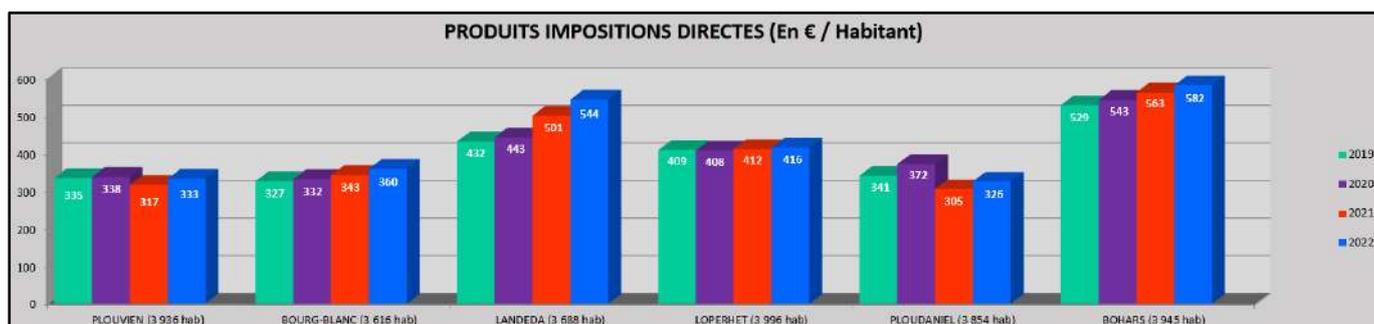


La maîtrise des **dépenses courantes de fonctionnement** reste le premier levier sur lequel la collectivité agit pour dégager une capacité d'investissement suffisante.

Le recours à des achats et contrats groupés avec d'autres collectivités, des comparaisons de fournisseurs, ont permis, depuis 2016, de stabiliser le montant des dépenses de fonctionnement.

L'effort sera maintenu en 2023 sur Plouvien.

## La fiscalité directe



Le produit des **3 taxes d'imposition directes** (Taxes d'habitation, foncière, et foncière non bâtie) varie régulièrement ces dernières années pour 2 raisons :

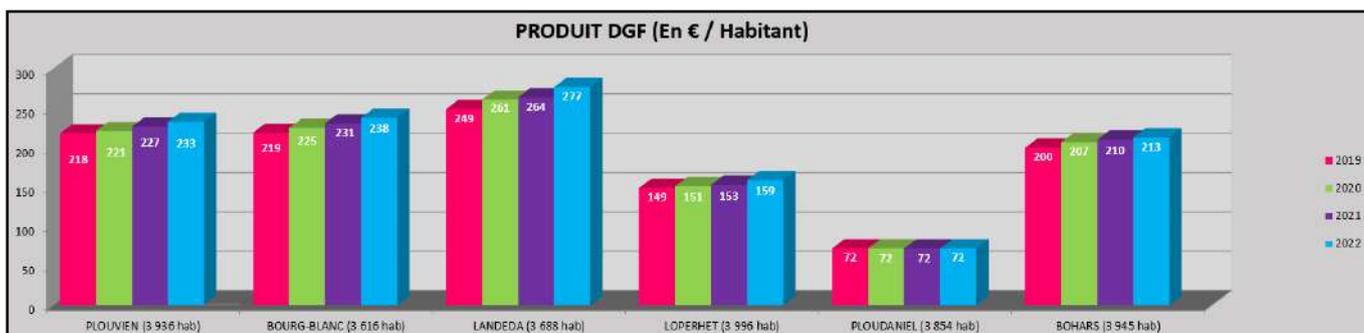
- revalorisation des bases fixées chaque année par la loi de finances,
- variation des bases physiques liée aux nouvelles constructions.

Mais ce produit reste dans la moyenne basse par comparaison aux communes voisines.

1 % de hausse de taux génère un produit fiscal complémentaire de 11 000 €.

En 2023, le ratio par habitant sera plus élevé en raison d'une revalorisation des bases très importante et de l'arrivée de nouveaux contribuables sur de nouveaux logements.

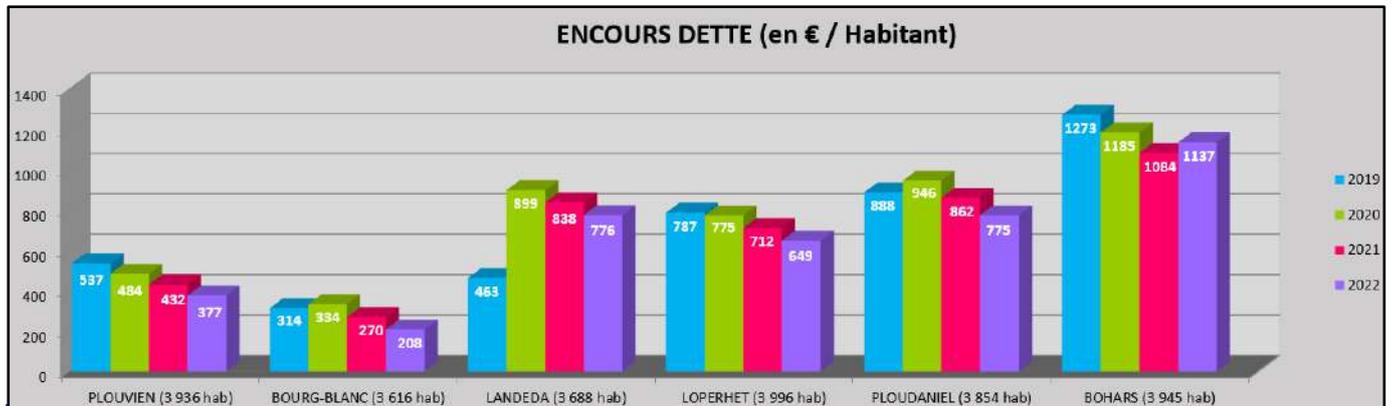
## Les dotations de l'Etat



En matière de ratio **Dotation Globale de Fonctionnement** / Habitant, une grande disparité existe entre certaines communes.

Paradoxalement, sur Plouvien, depuis 2013, alors que les dotations de l'Etat vers les communes baissent régulièrement, le produit global de la Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation forfaitaire, Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation) pour Plouvien a augmenté chaque année.

## La dette



L'**encours de la dette** représente le capital restant dû (CRD).

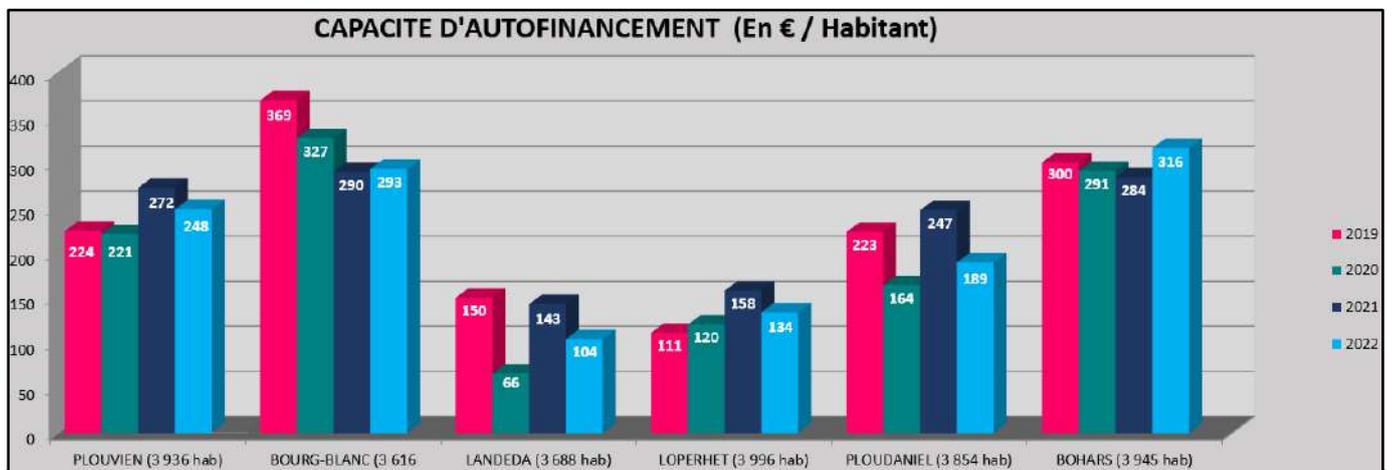
Dans certaines communes étudiées, la tendance est au désendettement, comme à Plouvien jusqu'en 2022.

Mais un emprunt de 593 000 € a été réalisé en 2018 pour financer la médiathèque et les travaux de la rue des Moulins d'où cette hausse de l'encours de la dette sur 2019.

Depuis le CRD diminue régulièrement. Il augmente depuis 2023, un emprunt de 930 000 € ayant été réalisé cette année-là, avec échéances trimestrielles.

Cet encours évolue de 1 477 911 € au 31 décembre 2023 à 2 182 529 € un an plus tard, et se réduit déjà dès 2025, par extinction d'emprunts.

## L'autofinancement



La **capacité d'autofinancement** des dépenses d'investissement était demeurée stable sur Plouvien ces dernières années.

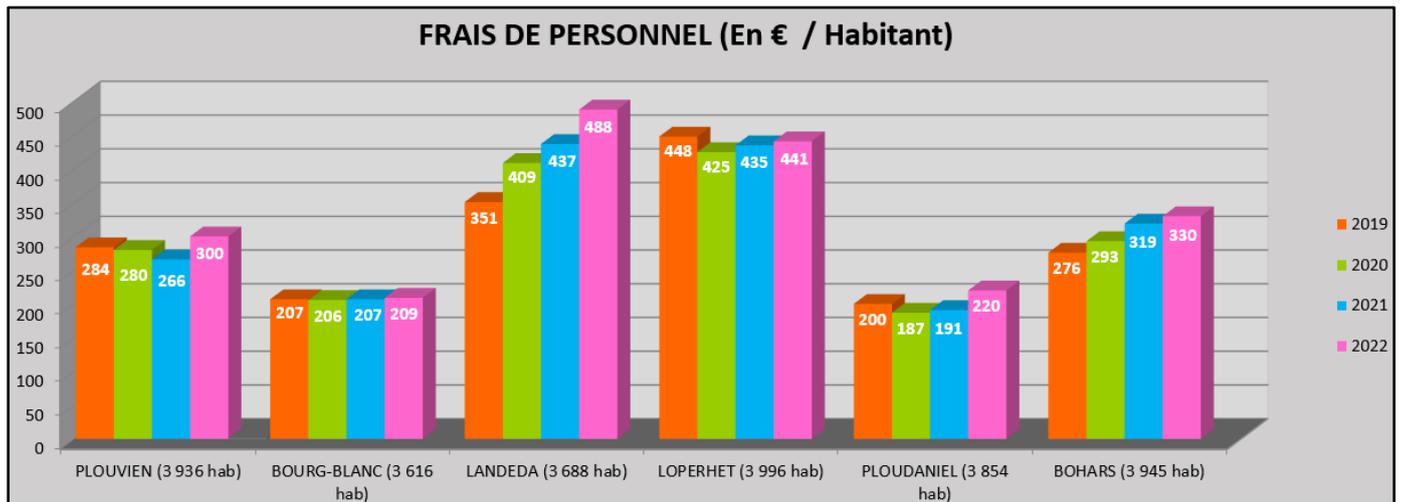
Compte tenu de la baisse régulière de l'endettement, l'investissement sans recours à l'emprunt en est facilité, en particulier en 2024. Des emprunts sont progressivement éteints.

Cet autofinancement (Synonyme : « Prélèvement ») doit couvrir le remboursement du capital des emprunts. Le solde disponible finance les investissements.

En 2022, le montant de l'autofinancement est le plus élevé de mémoire de comptable.

	PRELEVEMENT	CAPITAL	AUTOFINANCEMENT NET	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N + 1
	1	2	1 moins 2	
2020	618 020 €	189 186 €	428 834 €	229 279 €
2021	634 600 €	190 862 €	443 738 €	470 997 €
2022	800 000 €	198 589 €	<b>601 411 €</b>	467 285 €
2023	750 000 €	225 382 €	524 618 €	716 485 €

## Les frais de personnel



Le ratio « **Frais de personnel** » en 2022 représente 53,19 % (54,10 % pour la strate) - 300 € par habitant (489 € pour la strate) des dépenses réelles de fonctionnement.

Il est à prendre avec des réserves dans la mesure où toutes les communes ne fonctionnent pas de manière identique en matière de gestion de leur personnel :

- Certaines font appel à des **prestataires** de service ou à des associations pour l'animation, l'offre de service à la Petite Enfance avec des dépenses non incluses dans les charges de personnel. La commune de Plouvien a confié à l'association « Au Clair de la Lune » la gestion de sa crèche.
- D'autres collectivités gèrent ces services en **régie directe**, avec un coût de personnel plus élevé : ainsi Plouvien gère directement la garderie périscolaire et l'ALSH. En cas d'absentéisme, une commune peut recruter, augmentant sa masse salariale, mais peut bénéficier d'un remboursement de salaire par une assurance.

Le ratio ne reflète donc pas la contraction des dépenses/recettes sur cet aspect particulier.



**1** - Le coût salarial de 3 postes d'agent titulaires, intégrés au ratio officiel DGFIP, est remboursé à la commune à :

- \* 100 % pour le poste de directrice de la Crèche, par l'association Au Clair de la Lune,
- \* 50 % pour le poste de responsable de la Médiathèque, par la commune de Bourg-Blanc,
- \* 10 % pour le poste de policier municipal, par la même commune.

**2** - 12 600 € par an sont remboursés à la commune par la Poste pour ses agents affectés à l'Agence Postale Communale.

**3** - Le salaire des agents en maladie est remboursé par l'assurance statutaire à la commune, sous conditions.

**144 466 € ont été remboursés en 2023 à ces 3 titres et le ratio officiel 2023 en sera pondéré à la baisse.**

PLOUVIEN - Ratios des charges de personnel			
Exercices	Ratios officiels	Ratios pondérés	Ratios nationaux
2022	53,19 %	49,14 %	54,10 %
2021	52,84 %	47,64 %	54,37 %
2020	51,12 %	45,05 %	54,77 %
2019	51,90 %	44,84 %	53,34 %
2018	46,05 %	40,42 %	53,27 %
2017	48,65 %	46,31 %	48,77 %

### Autres chiffres :

- Entre 2016 et 2021, les charges de personnel, non pondérées, ont été réduites de 94 000 €.

- Et entre 2022 et 2023, la hausse a été de 257 00 €. Des recrutements ont été réalisés : services techniques, policier municipal, animateurs.

## B - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

# AVANT-PROPOS

- Le document de synthèse du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 a été rédigé suite à un recensement exhaustif des besoins par les services, mais sans devis sur certaines opérations.
- Les résultats comptables 2023 sont connus.
- Les propositions budgétaires définitives seront examinées par les commissions du Conseil, avant l'examen du budget prévisionnel par le Conseil Municipal de Mars. Elles intégreront les montants vraisemblablement notifiés du produit fiscal, de la Dotation Forfaitaire de l'Etat et les montants prévisionnels des autres dotations DGF.
- Les compétences Eau et Assainissement ayant été transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la CCPA, la responsabilité des budgets concernés n'est plus communale, même si les orientations de travaux pour Plouvien seront proposées à l'intercommunalité par les élus en raison des incidences possibles sur les programmes de travaux routiers.

### Le Budget Général prévisionnel 2024 sera élaboré à partir d'une situation caractérisée par :

- un **endettement en hausse modérée** (+ 24 378 €), conséquence d'un emprunt de 930 000 € contracté en 2023 ;
- des **charges de fonctionnement globalement stables**, les hausses importantes passées n'étant plus d'actualité, dont celle de l'énergie ;
- un **produit fiscal sur les taxes foncières bâtie et non bâtie en hausse** en raison de l'augmentation des bases physiques d'une part, et de l'augmentation de la valeur locative de 3,90 % (7,10 % en 2023) d'autre part. Le bémol est la compensation par l'Etat du produit de la taxe d'habitation sans proportion, et surtout non évolutive, avec la valeur locative des très nombreuses maisons neuves construites et encore à sortir de terre ;
- des **dotations de la CCPA et de l'Etat en légère hausse**, selon les termes de la loi de finances de 2024 ;
- une recette exceptionnelle : les **indemnités versées par l'assurance** suite aux dégâts de Ciaran sur différents sites municipaux ;
- une **épée de Damoclès au-dessus de la tête** : la situation géopolitique mondiale avec la **guerre en Ukraine** qui semble tourner à l'avantage de la Russie, l'**évitement du canal de Suez** par les navires marchands, en lien avec le conflit **israélo-palestinien**, la **récession en Allemagne**, la **crise économique en Chine**, aux conséquences dommageables sur tous les plans dont, en plus de l'aspect humain, celui, économique, avec incidences sur les budgets des collectivités territoriales par le renchérissement des coûts des fournitures et pièces ;
- une **bonne nouvelle néanmoins** : dans une intervention TV le 18 février, Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, a annoncé des mesures d'économie de 10 milliards d'€ sur le train de vie de l'Etat dès cette année, en préservant la sécurité Sociale et les collectivités territoriales (sur les dotations a priori..., ce terme n'ayant pas été évoqué).

### La rigueur budgétaire demeure donc de mise avec quatre propositions :

- 1 - **Assurer encore mieux la maîtrise des dépenses de fonctionnement**, tout en permettant le maintien en bon état du patrimoine communal et aux services municipaux de bien œuvrer au service du public ;
- 2 - **Réaliser sur l'année en cours les 3 gros chantiers** dont la nécessité est apparue en cours de mandat : pump-track (Volonté du CME), réfection du toit de l'école des Moulins (Etanchéité et économie d'énergie) et nouveaux vestiaires du stade Jo Bothorel (Ancien site hors normes) ;
- 3 - Financer ces dépenses par **autofinancement et subventions** exclusivement ;
- 4 - **Et donc** : Ne pas augmenter les taux d'imposition, la dernière hausse, de + 1 % sur les taux de taxes foncières, datant de 2022.

**La finalité des propositions budgétaires** est de rendre le meilleur service possible à la population, aux usagers des services, au meilleur coût avec les objectifs suivants :

- Améliorer le confort et la sécurité des occupants (Associatifs, professionnels, scolaires, particuliers...) des bâtiments communaux,
- Faciliter le partage harmonieux des espaces publics de déplacement,
- Mettre aux normes énergétiques et réglementaires des bâtiments,
- Mettre à disposition des agents municipaux des moyens de travail modernes et sécurisés,
- Maintenir en état des sites municipaux,
- Et surtout, pourvoir aux besoins exprimés et avérés des plouviennois de toutes générations !

### Particularités sur l'investissement :

- A la date de rédaction du présent document (22 février 2024), la **disponibilité budgétaire réelle est réduite à 28 000 €** sur le programme « Opération non affectée », avant arbitrage par les commissions du Conseil ;
- La plus grande partie des **subventions notifiées** sur les opérations de requalification du bourg et les chapelles seront perçues en 2024, et donc inscrites au BP 2024 ;
- Par contre, **453 000 € de subventions sont en attente de décisions des financeurs** et ne seront donc pas inscrits pour la réalisation des opérations correspondantes :

- Rénovation de la toiture de l'École Publique des Moulins,
  - Nouveaux vestiaires du Stade Jo Bothorel,
  - Création du pump-track ;
- **261 000 € de crédits, sur 9 opérations, devront faire l'objet de débats** sur l'opportunité de les inscrire au BP 2024, mais avec la conséquence de prévoir un emprunt de 233 000 € nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement ;
- L'opportunité de l'**achat de la friche Coant** se présente, et les crédits nécessaires sont prévus au stade du DOB, pour 250 500 €.

# FONCTIONNEMENT

## Dépenses

### Economies ou moindres hausses attendues

- ✓ **Fournitures et services** : les achats sont réalisés au maximum via des groupements d'achat (Energies, fournitures, contrats d'entretien) et des contrats renégociés (téléphonie, informatique ...).

### Et l'énergie ?

**Electricité et gaz** : le coût de ces énergies, qui avait explosé en 2023 (180 617 € ! / 2022 : 95 138 €) revient à un niveau plus correct, soit moins 57 000 € à consommation égale, selon les tarifs des groupements de commande du SDEF et résultat des efforts fournis en économie d'énergie :

- remplacement progressif des vieux candélabres d'éclairage public par des leds,
- réduction des horaires de fonctionnement de ces éclairages publics,
- remplacements de radiateurs et des éclairages sur l'ensemble des bâtiments municipaux,
- généralisation des thermostats,
- isolation des combles de la mairie en 2023,
- Mais hausse du nombre de points lumineux dans les nouveaux lotissements, mais ils ne sont pas énergivores.

### Hausses diverses

- ✓ **Fuel et carburants** : véhicules et bâtiment mairie, selon les cours du pétrole,
- ✓ **Matières premières** : bitume et matériaux ;
- ✓ **Contrats de maintenance** : + 3 à 4 %, conforme à l'inflation ;
- ✓ **Fourniture d'eau CCPA** : + 4,91 % sur une facture de 90 m<sup>3</sup> ;
- ✓ **Assainissement collectif CCPA** : + 7,40 % sur l'abonnement et + 1,84 % / m<sup>3</sup> sur les consommations ;
- ✓ **Gestion des déchets CCPA** : + 5 % sur la redevance.

### Dépenses conjoncturelles

- ✓ **En moins** :
  - Prestation de service du CDG sur service de remplacement : 20 000 € en 2023, avec néanmoins un crédit moindre affecté ;
- ✓ **En plus** :
  - Terrains de foot non regarnis ni aérés depuis 3 ans ;
  - Géoréférencement de l'éclairage public par le SDEF;
  - Campagne de remise en peinture des dispositifs de sécurité et de signalisation sur l'ensemble des rues et parkings ;
  - Inauguration des travaux des chapelles, spectacles à la Forge... ;
  - Remise en état du tracteur télescopique à prévoir, pour 10 à 12 000 € (Son remplacement est à l'étude) ;
  - Travaux de rénovation de la toiture de l'école des Moulins qui entraîneront des fermetures de classes et la translation des élèves sur d'autres lieux tels que la Cantine et / ou des bâtiments modulaires. Ces derniers seront loués. Une enveloppe dédiée à cette opération sera inscrite.
    - Crédits particuliers sur l'assistance du cabinet d'avocats LGP pour la gestion, le cas échéant, de la future délégation de service public sur la crèche et la création d'un logo moderne pour la commune.
    - Mise en place du dispositif des Tontons Tondeurs.
    - ROM 2023 payée en 2024 (7 000 €)

### Budget annexe du CCAS

- ✓ Une subvention d'équilibre s'avère inutile en 2024 (comme en 2023), l'excédent de fonctionnement de budget annexe lié aux recettes sur concessions cimetière le permettant.

### Subventions de fonctionnement

- ✓ **Les crédits seront adaptés** aux besoins exprimés par les associations :
  - L'OGEC Saint-Jaoua a obtenu du Conseil Municipal de décembre 2024 une hausse du contrat d'association (735 € / élève contre 710 €) générant une dépense complémentaire de 8 150 €. Quid de l'aide au repas ? Une provision sera inscrite ;
  - Les aides aux APE relatives aux sorties Piscine des 2 écoles seront abondées, le coût des entrées devant augmenter selon les échos du SPAAL (Syndicat mixte Pôle Aquatique Abers-Lesneven), gestionnaire du site. Le transport est financé par la CCPA ;

- Une subvention d'équilibre 70 000 € sera à nouveau provisionnée au profit de la Crèche Au Clair de la Lune. 100 000 € l'avait été en 2023 ;
- L'aide à l'Avenir Sportif de Plouvien sur l'animateur, actée en fin 2022 par le Conseil, ne sera plus versée (moins 9 520 € / 2023), selon la volonté du club ;
- Une provision sera envisagée au profit de l'École de Musique du Pays des Abers - Côte des Légendes, des enfants et des adultes de Plouvien y prenant des cours. Une somme pourra être versée selon décision du Conseil à la condition qu'une décision satisfaisante du bureau de l'EPCC intervienne avant l'été ;
- Des subventions exceptionnelles aux associations seront proposées pour financer Agrifête à Lannilis, les festivités d'inauguration des chapelles et des animations liées aux Jeux Olympiques (Plouvien est labellisée « Terres de Jeux »).

#### Médiathèque

- ✓ Une dotation de 27 000 €, hors frais de personnel, sera proposée pour le fonctionnement de ce service, dont 13 500 € pour le fonds documentaire (Livre, audio-visuel, jeux, ...), 4 500 € pour les animations habituelles et 3 000 € pour un programme d'animations en lien avec les Jeux Olympiques.

#### Divers

- ✓ Prestations de service : non réalisées en 2023 et à reporter : analyse obligatoire de la qualité de l'air dans les ERP accueillant des enfants (Maison de l'Enfance et Ecole des Moulins), contrôle des poteaux incendie via la CCPA, élaboration des plans bourg et campagne + tirage ?, contrôle de la tribune de la Forge, gros entretien des terrains de football en herbe...
- ✓ Conseil Municipal des Enfants : un crédit de fonctionnement de cette structure installée en 2022, en fonction des projets, sera à nouveau prévu.

#### Charges financières

- ✓ Intérêts d'emprunts : 53 763 € (47 283 € en 2023). Cette hausse est liée à la réalisation de l'emprunt de 930 000 € en 2023 ;
- ✓ Ligne de trésorerie : la trésorerie importante induite par les facturations Eau/Assainissement est transférée de fait à la CCPA depuis 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette situation peut générer pour les collectivités une plus grande sollicitation de ligne de trésorerie (200 000 € disponibles à ce jour pour Plouvien) en outil complémentaire aux emprunts classiques (Pas d'utilisation de cette ligne en 2021, 2022 et 2023). Un crédit d'intérêts sera néanmoins inscrit.

#### Ecritures d'ordre

- ✓ Amortissements : le montant n'est pas connu, générant une recette d'investissement (160 000 € en 2023) : 180 000 € en hypothèse 2024 ;
- ✓ Prélèvement : l'objectif 2024 sera au minimum de **750 000 €** (comme en 2023), pouvant évoluer à **800 000 €**. Son montant plus élevé est possible par l'excédent important reporté 2023 sur 2024, la hausse du produit de la fiscalité basée sur l'augmentation des bases physiques, la baisse escomptée des coûts de l'énergie et d'autres facteurs.

## Zoom sur les charges de personnel

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sont en poste 25 agents titulaires, 1 stagiaire et 4 contractuels.**

**4 à 5 contractuels sont recrutés en cours d'année pour l'Animation-Jeunesse et les remplacements d'agents indisponibles, si besoin.**

**HAUSSE DE LA MASSE SALARIALE PREVUE : Pourquoi ?**

**Mesures nationales ou automatiques :**

- Redondantes revalorisations de carrière liées à l'ancienneté ;
- Revalorisation du SMIC avec incidence sur les plus bas salaires des agents statutaires ;
- Hausse de la contribution employeur sur les retraites ;
- 5 points d'indice supplémentaires ajoutés à l'indice majoré de chaque échelon ;
- Augmentation de 1,50 % du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**Contexte local avec incidence financière :**

- Versement du complément indemnitaire annuel (CIA) sur le régime indemnitaire en place ;
- Recrutement sur services administratifs à envisager, suite à réorganisation ;
- Mise à jour de l'organisation des astreintes, avec extension des plages à étudier ;
- Régime indemnitaire à abonder ;
- Formation incendie de tous les agents
- Revalorisation de la participation employeur sur la prévoyance ;
- Mise en place de la mutuelle santé, obligatoire, avec participation employeur ;
- Dès que possible, un agent Service Civique à recruter sur la Médiathèque (Le SNU est sans contrainte financière) ;
- Charge salariale agents recenseurs, y compris frais de déplacement, de 15 000 €, remboursé à hauteur de 7 257 € par l'INSEE.

**Pas d'incidence financière :**

- Pas de hausse des contributions patronales hors retraite ;
- Fin de la participation à la rémunération du manager de centre-ville intercommunal.

**2023 : pourquoi une hausse de 98 000 € de la masse salariale ?****Décisions politiques**

- 1 - Policier rémunéré en 2023 sur une année entière : **33 600 €**  
 2 - Libéralisation taux d'encadrement ALSH générant un recrutement de plus d'animateurs : **27 000 €**

**Décision nationale**

Augmentation de 1,50 % du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : **15 550 €**

**Surcroît de travail sur les services administratifs**

Mission CDG : **19 450 €**

## Recettes

**Excédent 2023 reporté sur 2024** : 716 485 € (488 864 € en 2023).

C'est le **montant d'excédent le plus élevé jamais enregistré** de mémoire de comptable. Cette situation inédite est en lien avec des recettes de fonctionnement en forte hausse et une maîtrise des dépenses.

**Observation :**

Le montant de l'excédent de fonctionnement reporté est lié, outre à la gestion de l'année, au choix politique du montant du prélèvement. Plus le prélèvement est faible, plus le montant de l'excédent N + 1 reporté est élevé.

**Personnel municipal :**

- ✓ Poursuite, comme en 2023, du reversement des frais de personnel par la Caisse des Ecoles (22 290 € en 2023). Mais vigilance sur le montant 2024 en raison de la hausse des tarifs d'achat connu en juillet, renchérissement de la prestation, avec une marge de manœuvre réduite d'augmentation du prix de vente aux familles. Le montant à reverser s'en trouvera réduit.
- ✓ Comme en 2023, l'assurance statutaire remboursera la rémunération de 2 agents statutaires en arrêt de travail de longue durée.
- ✓ Un flux financier de 100 000 € en provenance de 4 structures permet de réduire la masse salariale nette :
  - La commune de Bourg-Blanc sur la responsable de la médiathèque et le policier municipal,
  - L'association Au Clair de la Lune sur la crèche,
  - La Poste sur l'Agence Postale Communale.

S'y rajoute le remboursement d'indemnités journalières par l'assurance statutaire de la commune, au montant variable selon la situation individuelle de l'agent.

**Impôts locaux :**

- ✓ Les taux de taxes foncières et d'habitation (Depuis 2023 pour cette dernière) peuvent augmenter, mais proportionnellement les uns par rapport aux autres. Les taxes foncières avaient augmenté de 1 % en 2022. Une stabilité de la fiscalité est proposée au stade du DOB 2024, comme en 2023. La taxe d'habitation demeure applicable aux résidences secondaires et logements vacants depuis plus de 2 ans. Le Conseil Municipal ne peut majorer de la taxe d'habitation, Plouvien n'étant pas éligible au dispositif.
- ✓ Le montant des compensations fiscales n'est pas connu.

**Année fiscale 2023 :**

- Résidences secondaires : 44  
 - Logements vacants : 16  
 Source : DGFIP

La revalorisation législative des valeurs locatives n'existe plus depuis 2018. Elle évolue maintenant selon l'inflation de la période Novembre N - 1 et Novembre N - 2. En cas de déflation, aucune dévalorisation des bases n'est appliquée. Cette revalorisation 2023 a été calculée à **3,90 %** (7,10 % en 2023).

**Effets sur le produit fiscal de Plouvien en 2024 :**

Cette revalorisation des bases fiscales, à valeur physique et taux d'imposition identiques à 2023, générera un produit fiscal supplémentaire certain de 51 000 €.

60 000 € seront à inscrire en provision, par anticipation de l'augmentation de la valeur physique des bases.

**Conséquence sur les avis fiscaux :**

Les sommes dues par les contribuables, sur la part de Plouvien, augmenteront donc automatiquement de 3,90 %, à taux et valeur locative identiques à 2023.

**Dotations diverses****Etat**

- ✓ La part « Dotation forfaitaire » de la dotation globale de financement (DGF) devrait être stable, voire en légère hausse, selon la loi de Finances 2024 ;
- ✓ Les montants des autres composantes de la DGF, importants en 2023, seront inscrits comme d'habitude en minoration de manière à éviter les mauvaises surprises ;
- ✓ Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement est connu : 4 485 € (2 800 € en 2023).

**Conseil Départemental**

- ✓ Le CD29 a invité les communes à être prudentes sur le montant des droits de mutation reversés (115 153 € perçus en 2023), considérant la baisse du nombre d'actes de vente. Le montant à inscrire sera donc minoré.

**CCPA**

- ✓ Les montants des dotations sont connus : reversement fiscal sur les Eoliennes (21 356 €) / Dotation de compensation : 150 032 € (+ 5 000 €) / Dotation de solidarité : 57 008 € (+ 96 € !).

**Caisse des Ecoles**

- ✓ 22 290 € ont été reversés au Budget Général en 2023, en compensation des frais de personnel non budgétisés sur ce service. C'est une procédure habituelle. La même somme sera provisionnée en 2024.

**Recettes liées aux loyers stables**

*Les indices de révision des baux font fortement évoluer les loyers à la hausse.*

- ✓ Indemnité de la Poste sur l'Agence Postale Communale : 14 220 €,
- ✓ Loyer versé de Ti-Local : 3 300 €,
- ✓ Loyer de l'épicerie / boucherie : 750 € par mois sur une année complète, soit 9 000 €,
- ✓ **Mais** fin de la perception de la location de l'appartement de la Poste loué à l'année : 2 600 € perçus en 2023 sur 5 mois. Il est inoccupé et sa vocation pourra être mise en discussion (Maintien de sa vocation, extension de la Mairie,...).

**Services Enfance**

- ✓ La facturation des services Enfance et Jeunesse (Garderie périscolaire et centre aéré) aux familles génère des produits de plus en plus importants (140 688 € en 2023, 112 677 € en 2022, 89 959 € en 2021). Le montant 2024 sera stable. Il existe une cause à la forte hausse du produit 2023 : la modification des taux d'encadrement, initiative de politique locale, permettant de nouvelles inscriptions.

**Recettes diverses**

- ✓ **Cimetière** : les concessions nouvelles et renouvellement sur le cimetière génèrent des recettes suffisamment importantes pour permettre de ne pas prévoir, comme en 2022 et 2023, une subvention d'équilibre au CCAS (Reversement par le Budget Général du 1/3 de ces recettes au CCAS). Ce ne sera plus le cas en 2024, mais avec conséquence sur le CCAS en 2025.
- ✓ **Indemnité d'assurance** : la tempête CIARAN a détérioré des bâtiments communaux. Les remboursements de l'assurance seront perçus en fonctionnement, quelle que soit l'imputation des dépenses de réparation, qui seraient inscrites pour les plus élevées en investissement.
- ✓ **Recensement de la population** : la charge salariale des agents recenseurs, y compris les frais de déplacement, de 15 000 €, est remboursée par l'INSEE à hauteur de 7 257 €.

# INVESTISSEMENT

<b>Prévisions 2024 au stade du DOB</b>			
<b>23 février 2024 - 13 h 30</b>			
	Reports 2023	Inscriptions nouvelles	Total
<b>DEPENSES</b>	<b>1 270 840 €</b>	<b>2 109 160 €</b>	<b>3 380 000 €</b>
1 Hors opérations	0 €	656 000 €	656 000 €
2 Opérations	1 003 160 €	1 692 840 €	2 696 000 €
3 Crédits disponibles	267 680 €	- 239 680 €	<b>28 000 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>1 077 000 €</b>	<b>2 303 000 €</b>	<b>3 380 000 €</b>
1 Hors opérations	0 €	1 963 000 €	1 963 000 €
2 Opérations	1 077 000 €	340 000 €	1 417 000 €
3 Emprunt	0 €	0 €	<b>0 €</b>

**Recettes d'investissement****770 000 € de prélèvement en hypothèse de travail**

Considérant le résultat de fonctionnement 2023, on peut passer facilement de 750 000 € à 800 000 €, voire 850 000 €.  
Des crédits complémentaires pourront être inscrits.

<b>Investissements inscrits pour leur totalité en 2024</b>		
001	Toiture de l'école	415 000 €
003	Nouveaux vestiaires ASP	414 000 €
41	Pump-track	204 000 €
<b>Total</b>		<b>1 033 000 €</b>

OPERATIONS	PROJETS DE DEPENSES A DEBATTRE NON INSCRITS AU DOB 2024	PROVISIONS SANS DEVIS
005 - Bâtiments divers	Agenda d'accessibilité programmée en faveur des PMR	16 000 €
007 - Equipements urbains	Sucettes d'information sur plans bourg et campagne à remplacer	5 000 €
008 - Cimetière	Abri sanitaire sécurisé	20 000 €
010 - Mairie /Ti-Local	Afficheur extérieur	23 000 €
018 - Centre Technique Municipal	1 - Extension pour stockage du matériel associatif et communal suite à déconstruction du hangar Salaun	100 000 €
	2 - Expérience Ciaran : acquérir des groupes électrogènes supplémentaires, pour recharge des téléphones...	2 000 €
019 - Eglise	Deux retables : remontage d'un et remise en état d'un autre	50 000 €
032 - Salle de Sports des Ecoles	Sol sportif à refaire (18 000 € dépensés en 2020)	25 000 €
033 - Maison de l'Enfance	Four vapeur de 20 ans d'âge	6 000 €
036 - Travaux urbains ponctuels	Terrain à viabiliser sur Kerprigent en prévision de projets d'installation d'entreprises	5 000 €
	2 sucettes signalétiques pour plans campagne et bourg à mettre à jour	5 000 €
	Grilles support d'affichage devant l'église	2 000 €
	Miroirs de sécurité Park An Ti et Kérénor	2 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>261 000 €</b>

**DEPENSES : 3 380 000 €**

**1 - HORS OPERATIONS :**

**656 000 €**

**Remboursement du capital des emprunts : 245 000 €**

- 243 280 € (225 282 € en 2023), intégrant le capital de l'emprunt de 930 000 € sur une année entière

**Déficit d'investissement 2023 reporté en 2024 : 391 700 €**

- 391 700 € en hypothèse au 14 février 2024 - 164 133,16 € en 2023

**Amortissements sur subventions : 19 300 €**

- 19 996 € en 2023 / Non calculés pour 2024 / 19 300 € en provision

**2 - OPERATIONS :**

**2 696 000 €**

**001 - Ecole publique**

**Report 2023 : 3 220 € + 428 780 € = 432 000 €**

**TRAVAUX SUR BATIMENTS : 1 420 €**

- Salle de pause à rénover : 1 420 €

**EQUIPEMENTS EXTERIEURS : 1 800 €**

- Eclairage de sécurisation du parking : 1 300 €
- Panneaux avec logo sur les 2 entrées : 500 €

Dépenses nouvelles :	
Etanchéité Toiture :	415 980 €
Ciaran - Chalet :	3 000 €
Ciaran - Kit blason et drapeaux :	200 €
Ciaran - Bandes de rives :	5 200 €
Eclairages leds sur une partie des classes :	4 400 €

**002 - Ecole des Moulins - Dotation pour équipements pédagogiques**

**Report 2023 : 0 € + 4 000 € = 4 000 €**

**ACQUISITIONS :**

- Report : fin de la pratique des reports
- Dotation annuelle : 3 600 €

Dépenses nouvelles :	
Hausse de la dotation qui n'a pas varié depuis des lustres :	4 000 €
3 600 € décidé en Com.Fin du 23/2/24 – 400 € en plus pour arrondir	

**003 - Stade Jo Bothorel**

**Report 2023 : 11 600 € + 429 400 € = 441 000 €**

**TRAVAUX SUR BATIMENTS : 5 000 €**

- Club-house - Porte de sécurité inexistante : 5 000 €
- Nouveaux vestiaires : report supprimé sur honoraires, seule dépense prévue

**EQUIPEMENTS EXTERIEURS : 6 600 €**

- Eclairage - Mise aux normes armoire de commande : 6 600 €

Dépenses nouvelles :	
Nouveaux vestiaires :	414 000 €
Terrain B - Eclairage(Supplément) :	1 400 €
But Ciaran :	2 200 €
Pare-ballons :	7 100 €
Algéco range-ballons :	4 350 €
Provisions :	350 €

**005 - Bâtiments divers****Report 2023 : 5 000 € + 32 000 € = 37 000 €**

TRAVAUX SUR BATIMENTS : 5 000 €

- Radiateurs, robinetterie, leds... en provision : 5 000 €

<b>Dépenses nouvelles :</b>	<b>32 000 €</b>
Cantine - Sol et mobilier :	25 000 €
Chatel - Electricité :	2 000 €
Plouvien Solidaire - Electricité :	3 000 €
Cantine - Porte Ouest à remplacer :	2 000 €

**006 - Travaux en zone rurale****Report 2023 : 5 000 € + 14 000 € = 19 000 €**

EQUIPEMENTS EXTERIEURS : 5 000 €

- Panneaux divers, dont la signalétique suite numérotation : 5 000 €

<b>Dépenses nouvelles :</b>	<b>14 000 €</b>
Ciaran - Abribus Le Créo :	1 600 €
Ciaran - Abribus Forestic :	1 400 €
Ciaran - Panneaux routiers :	5 000 €
Busages :	6 000 €

**008 - Cimetière****Report 2023 : 15 000 € + 10 000 € = 25 000 €**

EQUIPEMENTS EXTERIEURS : 15 000 €

- Cavurnes et caveaux complémentaires : 15 000 €

<b>Dépenses nouvelles :</b>	<b>10 000 €</b>
Extension étude et travaux :	10 000 €

**009 - Chapelle Saint-Jean****Report 2023 : 95 230 € + 14 770 € = 110 000 €**

TRAVAUX SUR BATIMENTS : 95 230 €

- Restauration : 95 230 €

<b>Dépenses nouvelles :</b>	<b>14 770 €</b>
Rénovation de la grange :	14 770 €

**010 - Mairie / Ti-Local****Report 2023 : 28 500 € + 25 500 € = 54 000 €**

TRAVAUX SUR BATIMENTS : 17 150 €

- Sol du bureau DGS : 960 €
- Portes automatiques usées sur rouages : 16 190 €

ACQUISITIONS : 7 460 €

- Logiciels site internet, gestion des salles et Enfance-Jeunesse - Solde : 7 300 €

EQUIPEMENTS EXTERIEURS : 3 890 €

- Vitrines complémentaires extérieure sur parvis pour affichage plus aisé et plus lisible : 3 890 €

<b>Dépenses nouvelles :</b>	<b>25 500 €</b>
Ciaran - Kit blason et drapeaux :	500 €
Appartement à garder en bon état :	5 000 €
Ravalement de la Mairie / Ti-Local :	15 000 €
Ciaran ? Toiture :	5 000 €

**018 - Centre Technique Municipal****Report 2023 : 14 140 € + 117 860 € = 132 000 €**

TRAVAUX SUR BATIMENTS : 10 000 €

- Sanitaires à mettre aux normes : 10 000 €

ACQUISITIONS : 2 140 €

- Panneaux : provision pour stocks de panneaux de travaux : 2 140 €

EQUIPEMENTS EXTERIEURS : 2 000 €

- Clôture sur talus Bihan : 2 000 €

<b>Dépenses nouvelles :</b>	<b>117 860 €</b>
Panier tondeuse :	10 000 €
Ciaran - Radar pédagogique :	2 500 €
Outil multifonctions :	2 600 €
Divers matériels :	2 760 €
Tracteur télescopique :	100 000 €

**019 - Eglise****Report 2023 : 0 € + 0 € = 0 €**

<b>Dépenses nouvelles :</b>	<b>0 €</b>
..... :	0 €

**023 - Chapelle Saint-Jaoua****Report 2023 : 48 400 € - 400 € = 48 000 €**

TRAVAUX SUR BATIMENTS : 46 200 €

- Travaux de restauration : 46 200 €

EQUIPEMENTS EXTERIEURS : 2 200 €

- Calvaire fragile : 2 200 €

<b>Dépenses nouvelles :</b>	<b>- 400 €</b>
Pour arrondir :	- 400 €

**025 - Dossiers fonciers****Report 2023 : 8 500 € + 250 500 € = 259 000 €**

- Régularisation Kerhuel : 5 000 €
- Achat parcelle Saint-Jean : 1 000 €
- Provisions : 2 500 €

<b>Dépenses nouvelles :</b>	<b>250 500 €</b>
Achat COANT :	250 500 €

**026 - Restaurant scolaire****Report 2023 : 0 € + 3 000 € = 3 000 €**

<b>Dépenses nouvelles : 3 000 €</b>
Mobilier et paravent : 2 000 €
Porte en bois : 1 000 €

**028 - Forge****Report 2023 : 2 000 € + 19 000 € = 21 000 €**

TRAVAUX SUR BATIMENTS : 2 000 €

- Peinture à refaire sur mur extérieur : 2 000 €

<b>Dépenses nouvelles :</b>	<b>19 000 €</b>
Ciaran - Une lettre disparue :	1 000 €
Micros à remplacer :	5 000 €
Elingue du support des HP et éclairage :	10 000 €
Centrale Incendie :	3 000 €

**029 - Médiathèque****Report 2023 : 0 € + 3 000 € = 3 000 €**

TRAVAUX SUR BATIMENTS : 0 €

ACQUISITIONS : 0 €

<b>Dépenses nouvelles : 3 000 €</b>
Film UV : 3 000 €

**031 - Salle Jean-Louis Le Guen****Report 2023 : 0 € + 20 000 € = 20 000 €**

TRAVAUX SUR BATIMENTS : €

- Solde des travaux 2020 : 0 €

<b>Dépenses nouvelles : 20 000 €</b>
Avenants divers : 20 000 €

**032 - Salle de Sports des Ecoles****Report 2023 : 8 000 € + 7 000 € = 15 000 €**

TRAVAUX SUR BATIMENTS : 3 000 €

- Fresque murale : 1 000 €
- Rénovation des vestiaires: 2 000 €

ACQUISITIONS : 5 000 €

- Equipements sportifs scolaires à renouveler : 5 000 €

<b>Dépenses nouvelles :</b>	<b>7 000 €</b>
Ciaran- Extracteur d'air arraché :	1 100 €
Provision suite rencontre PBA/JL :	5 000 €
Pour arrondir :	900 €

**033 - Maison de l'Enfance****Report 2023 : 8 570 € + 9 430 € = 18 000 €**

TRAVAUX SUR BATIMENTS : 8 570 €

- Porte sécurisée côté ALSH : 8 570 €

<b>Dépenses nouvelles :</b>	<b>9 430 €</b>
Film UV :	3 000 €
Porte ALSH à électrifier :	1 000 €
Ombrière en toile :	5 000 €
Pour arrondir :	430 €

**034 - Salle polyvalente****Report 2023 : 50 000 € + 40 000 € = 90 000 €**

TRAVAUX SUR BATIMENTS : 50 000 €

- Pompe à chaleur : 50 000 €

<b>Dépenses nouvelles : 40 000 €</b>	
Toiture ACA :	20 000 €
WIFI commune SSE :	5 000 €
Sono :	3 000 €
Film UV petites salles :	2 000 €
Hublots de toit :	10 000 €

**035 - Eclairage public et autres réseaux filaires****Report 2023 : 25 000 € + 103 000 € = 128 000 €**

EQUIPEMENTS EXTERIEURS : 25 000 €

- SDAL 2024 = 41 points pour 25 000 €

<b>Dépenses nouvelles :</b>	<b>103 000 €</b>
Ciaran - 2 becs :	3 000 €
Enfouissement Cornouaille / Bretagne / Armor :	100 000 €

**036 - Travaux urbains ponctuels****Report 2023 : 43 000 € + 0 € = 43 000 €**

EQUIPEMENTS EXTERIEURS : 43 000 €

- Aménagements routiers de sécurité (Cf Groupe de travail Mobilités) : 35 226 € en provision
- Chagny rue du Prat remboursement de travaux de réseau EP : 5 038 € validé par CM
- Liaison Keryvon vers Aven : Devis STPA de 2 736 € accepté le 7 février 2024

<b>Dépenses nouvelles : 0 €</b>
---------------------------------

**039 - Voirie - Marché à bons de commande****Report 2023 : 193 000 € + 17 000 € = 210 000 €**

TRAVAUX : 193 000 €

- Report 2023 : 193 000 €

Le SDEF a préparé en fin 2023 pour 410 000 € de BC :

- 160 000 € de BC ont été signés, à réaliser sur 2024, dont :
  - > 91 000 € sur Quirk et Tour d'Auvergne
  - > 69 000 € sur campagne

Honoraires SDEF :

- 5 000 € en provision

Révision de prix :

- 16 000 € (10 % en hypothèse)

181 000 € proposés, arrondis à 193 000 €, sur reports

**Dépenses nouvelles : 17 000 €**

Vu JL le 23 février 2024 :

+ 17 000 € sur Quirk et venelle Kerguelen

**053 - Immeuble ex-Proxi****REPORT 2023 : 0 € + 94 000 € = 94 000 €**

TRAVAUX D'AMENAGEMENT

- Aménagements divers

**Dépenses nouvelles : 94 000 €**

Suite CIARAN : 70 000 €

Anti-bruit : 8 400 €

Prises (Foricher) : 600 €

Bardage : 15 000 €

**055 - Requalification des espaces publics****Report 2023 : 399 000 € - 133 000 € = 266 000 €**

TRAVAUX : 399 000 €

- Reports 2023 : 399 000 €

**Dépenses nouvelles : - 133 000 €**

Révisions prix et imprévus trop pessimistes

**056 - Résidence Seniors****Report 2023 : 30 000 € - 30 000 € = 0 €**

TRAVAUX SUR BATIMENTS : 30 000 €

- Hangar Salaun à déconstruire : 30 000 €

**Dépenses nouvelles : - 30 000 €**

- Déconstruction par BMH : - 30 000 €

- Participation VRD en 2025

**057 - Protection incendie****Report 2023 : 10 000 € + 0 € = 10 000 €**

TRAVAUX SUR BATIMENTS : 10 000 €

- Salle JLLG
- Mairie
- Chapelles
- Maison de l'Enfance
- Ecole des Moulins
- Salle de sports des Ecoles (dont 4 000 € sur centrale éclairage de sécurité)

**Dépenses nouvelles : 0 €****058 - Etudes diverses****Report 2023 : 0 € + 10 000 € = 10 000 €**

ETUDES

- Développement du centre-bourg

**Dépenses nouvelles : 10 000 €**

Cabinet urbaniste, en provisions : 10 000 €

**059 - Pump-track****Report 2023 : 0 € + 204 000 € = 204 000 €**

TRAVAUX :

- Honoraires : 17 400 € TTC

- Travaux : 169 018 € TTC selon AVP USE du 14 février 2024

186 418 € TTC

- 10 % d'imprévus sur travaux : 16 901 €

= 203 919 € = 204 000 €

**Dépenses nouvelles : 204 000 €**

Pump-track : 204 000 €

**3 - DISPONIBILITES 2024 :****28 000 €****054 - Opération non affectée****Report 2023 : 267 680 € - 239 680 € = 28 000 €****Dépenses nouvelles : 4 000 €**

**RECETTES : 3 380 000 €**

**1 - HORS OPERATIONS :**

**1 963 000 €**

**Excédent de fonctionnement capitalisé : 750 000 €**

- 800 000 € en 2023

**Amortissements : 180 000 €**

- 180 000 € non calculés

**Taxe d'Aménagement : 52 000 €**

- 52 000 € par prudence / 58 610 € encaissés en 2023 (Constructions neuves d'habitations et annexes)

**FCTVA : 209 000 €**

- 209 000 € notifiés sur dépenses 2022 / 112 464 € sur dépenses 2021 perçus en 2023

**Virement de la section de fonctionnement : 772 000 €**

- 772 000 € en hypothèse

**2- OPERATIONS :**

**1 417 000 €**

**003 - Stade Jo Bothorel**

**Report 2023 : 15 000 € + 0 € = 15 000 €**

- Terrain synthétique - Mise aux normes éclairage
- FAFA : 15 000 € en report

**Recettes nouvelles : 0 €**

**009 - Chapelle Saint-Jean**

**Report 2023 : 373 000 € + 39 000 € = 412 000 €**

- CD : 67 500 € (Bat.) + 7 500 € (Bat.) + 17 290 € (Mob.) = 92 290 €
- CR : 60 000 € (Bat.) = 60 000 €
- DRAC : 162 000 € / 177 000 € / 99 200 € (Bat.) / 2 150 € (Etude vitraux) = 440 350 €
- Versées 2022 DRAC : 48 600 € (Bat.)
- Versées 2023 DRAC : 351 904 € (Bat.)
- FDP, avec valorisation, au 5 janvier 2024 : 220 260 €  
812 900 €

**Recettes nouvelles : 39 000 €**  
Fondation Patrimoine : 39 000 €

Total aides : 812 900 €  
Versements 2022 et 2023 : 400 504 €  
Solde à percevoir en 2024 : 412 400 €

**023 - Chapelles Saint-Jaoua**

**Report 2023 : 259 000 € + 38 000 € = 297 000 €**

- CD : 62 500 € (Bat.) + 8 350 (Mob.) = 70 850 €
- CR : 2 000 € (Mob.) = 2 000 €
- DRAC : 150 000 € + 150 000 € (Bat.) = 300 000 €
- Versées 2022 DRAC : 48 000 € (Bat.)
- Versées 2023 DRAC : 185 506 € (Bat.Mob.)
- FDP, avec valorisation au 5 janvier 2024 : 157 446 €  
530 296 €

**Recettes nouvelles : 38 000 €**  
Fondation du Patrimoine : 38 000 €

Total aides : 530 296 €  
Versements 2022 et 2023 : 233 506 €  
Solde à percevoir en 2024 : 296 790 €

**031 - Salle Jean-Louis Le Guen**

**Report 2023 : 0 € + 50 000 € = 50 000 €**

- Travaux 2022 / 2023

**Recettes nouvelles : 50 000 €**  
CD29 sur Volet 1 : 50 000 €

### 055 - Requalification des espaces publics

**Report 2023 : 430 000 € + 213 000 € = 643 000 €**

- Prévisions 2023 : 505 129 € notifiées avant BP
- Notifiées après BP : 212 060 € notifiées après BP (Non inscrites)
- = 717 189 € - 75 000 € versées = 642 189 € de solde

[Recettes nouvelles : 213 000 €](#)  
Voir tableau

Financeurs	Notifiées 2023	Versée 2023	Solde 2024
CD 29 : Participation voirie	103 289 €		103 289 €
CD 29 : Volet 1	150 000 €	75 000 €	75 000 €
DETR 2023	110 000 €		110 000 €
DSIL 2022	131 120 €		131 120 €
DSIL 2023	80 000 €		80 000 €
Conseil Régional : Gare routière	120 720 €		120 720 €
CCPA : Véloroute	22 060 €		22 060 €
<b>Total</b>	<b>717 189 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>642 189 €</b>

### 056 - Résidence Seniors :

**Report 2023 : 0 € + 0 € = 0 €**

Opération neutralisée pour 2024

[Recettes nouvelles : 0 €](#)  
Participation BMH en 2025

### Pas d'inscription en 2024 des subventions potentielles sur :

001	Toiture de l'école	DETR / DSIL	203 000 €
003	Nouveaux vestiaires ASP	FAFA / CD29 (V2) / CNDS	170 000 €
41	Pump-track	CD29 (V1) / CNDS	80 000 €
<i>Selon PPI du Maire de décembre 2023</i>			<b>453 000 €</b>

**3 - Emprunt : 0 €**

### Emprunt

**Report 2023 : 0 €**

[Recettes nouvelles : 0 €](#)

\*  
\*\*

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Fatima Salvador :

A - dans le rapport d'orientations budgétaires :

- étudie le contexte économique international, national et local,
- prend connaissance de la situation financière de la commune de Plouvien,

B - débat des orientations budgétaires pour l'année 2024,

C - donne acte au Maire de ce débat.

\*  
\*\*

Le budget prévisionnel 2024 à adopter le 29 mars concrétisera les orientations budgétaires débattues par le présent Conseil en les précisant. Il sera élaboré à partir d'une situation saine en matière d'endettement, de fiscalité, avec des dotations de l'Etat stables et des charges de fonctionnement maîtrisées, avec une baisse importante des coûts liés aux énergies gaz et électricité.

Les recettes de taxe d'habitation n'existent quasiment plus, en raison de la suppression de cet impôt. Reste le produit lié aux résidences secondaires et logements vacants.

La rigueur budgétaire demeure donc de mise avec 4 propositions :

- 1 / ne pas augmenter les impôts,
- 2 / assurer encore mieux la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- 3 / entamer et achever 3 chantiers dont la nécessité est apparue en cours de mandat :
  - Pump-track,
  - Réfection du toit de l'école des Moulins,
  - Nouveaux vestiaires du stade Jo Bothorel,
- 4 / ne pas faire d'emprunt.

Particularités de l'investissement :

- La disponibilité budgétaire est de 28 000 €,
- Les subventions notifiées en 2023 sur la requalification du bourg et les chapelles seront perçues en 2024,
- 453 000 € de demandes de subventions sont en attente de décisions des financeurs, existe l'opportunité de l'achat de la friche Coant, pour 250 500 €.

**Teneur du débat**

Isabelle Floch a interrogé le Maire sur le temps de travail du policier municipal et sa répartition avec Bourg-Blanc.

Initié par Olivier Le Fur, un débat a lieu sur la nécessité, après une année 2023 blanche, d'inscrire un crédit complémentaire sur des travaux de revêtement routier en zone rurale, financé par une réduction du crédit 2024 affecté aux nouveaux vestiaires du stade, dont les paiements seront échelonnés sur 2024 et 2025. Il s'agit aussi de respecter les termes du marché à bons de commande avec l'entreprise Eurovia (360 000 € TTC minimum de commandes sur 3 ans).

Fatima Salvador regrette que les débats de la commission Travaux n'aient pas permis de remonter cette information avant la rédaction du DOB présenté aux Conseillers.

L'achat d'un tracteur télescopique, de 12 ans d'âge, est confirmé, de même que l'achat de l'immeuble Coant, à condition, pour Bastien Corre, de disposer d'un projet d'utilisation.

Thierry Lavanant indique que la réduction dès 2025 des annuités d'emprunts permettrait d'investir, le cas échéant avec un nouvel emprunt, sur la rénovation de bâtiments municipaux vieillissants tels que la salle polyvalente et la Mairie.

Plouvien, le 5 mars 2024

Hervé OLDANI,



Maire de Plouvien.